



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 débutant à 19 h 30.

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES	HEURES
Mardi, 9 janvier	19 h 30
Mardi, 13 février	19 h 30
Mardi, 12 mars	19 h 30
Mardi, 9 avril	19 h 30
Mardi, 14 mai	19 h 30
Mardi, 11 juin	19 h 30
Mardi, 9 juillet	19 h 30
Mardi, 13 août	19 h 30
Mardi, 10 septembre	19 h 30
Mardi, 8 octobre	19 h 30
Mardi, 12 novembre	19 h 30
Mardi, 10 décembre	19 h 30

**Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé
Ce 12^e jour de décembre 2023**

Karine Lachance
Directrice générale
et greffière-trésorière